

**RAPPORT
N° 2016/E2/19**

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016

28 ET 29 JANVIER

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**RAPPORT D'INFORMATION RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE NOUVELLE GESTION DES DECHETS : OBJECTIFS,
METHODE ET CALENDRIER**

COMMISSION COMPETENTE :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Rapport d'information relatif à la mise en œuvre d'une nouvelle gestion des déchets : objectifs, méthode et calendrier.

CONTEXTE

Selon l'Observatoire des déchets mis en place par l'Office de l'Environnement/Uffiziu di l'Ambiente, et sous réserve de la grande difficulté à obtenir dans ce domaine des données fiables, les tendances générales actuellement observées sont très défavorables.

TOTAL DES DECHETS MENAGERS PRODUITS EN 2010		208 000 T
DONT DECHETS ENFOUIS	169 000 T	> 81 %
DECHETS TRIES	12 500 T	> 6 %
DECHETTERIES	27 000 T	> 13 %
TOTAL DECHETS PRODUITS EN 2014		237 000 T
DONT DECHETS ENFOUIS	183 000 T	> 77 %
DECHETS TRIES	15 100 T	> 6,3 %
DECHETTERIES	34 000 T	> 14,3 % ¹

Les déchets produits augmentent de 8,3% sur la période, alors que la population augmente de 5,3 % : le tonnage total augmente plus **d'une fois et demi** plus vite que la population. Il n'y a pas de stabilisation des tonnages.

¹ Hors filière récupération des meubles

Sur la période, plus de 4 Millions d'euros ont été investis par les collectivités locales (avec cofinancement OEC-Etat/Ademe) pour améliorer les collectes sélectives, pour un tonnage supplémentaire de 2 500 tonnes seulement en 5 ans. Depuis 2012, la performance de tri est même en diminution.

C'est donc une évolution inquiétante, bien loin des objectifs européens et des exigences de la Loi Grenelle.

ACTUELLEMENT 183 000 TONNES DE DECHETS BRUTS CIRCULENT SUR NOS ROUTES POUR REJOINDRE LES CENTRES D'ENFOUISSEMENT.

Ces déchets contiennent environ 30 % de déchets organiques (biodéchets) composés de 80% d'eau : ce sont donc environ **40 000 tonnes d'eau** qui sont transportées d'un bout à l'autre de l'île.

40 % de ces déchets sont composés de matières valorisables – papier, carton, verre, plastiques recyclables, métal : ce sont donc **70 000 tonnes** qui sont transportées à l'enfouissement alors qu'on peut les recycler.

CONSEQUENCES

Faute d'un tri effectif des déchets à la source, on a saturé les centres d'enfouissement jusqu'à connaître les « crises des déchets » à répétition, comme celle que nous vivons aujourd'hui.

L'absence de séparation et traitement en amont des déchets qui fermentent engendre pour les riverains des nuisances particulièrement pénibles. De ce fait, les conditions d'exploitation des CET existants sont tout à fait dissuasives pour l'émergence de nouveaux sites d'enfouissement.

Plus généralement, le transport et l'enfouissement génèrent des atteintes majeures à l'environnement, un impact écologique (bilan carbone) important, un bilan financier lourd pour les collectivités et les usagers.

La crise est à un tel degré de gravité que des décisions rapides et exceptionnelles doivent être prises.

Nous n'entrerons pas ici dans la recherche des responsabilités, l'objet de cette feuille de route étant précisément de présenter des propositions pour sortir définitivement de l'impasse du « tout transport, tout enfouissement ».

IL EST TEMPS D'ADOPTER DES PRINCIPES CLAIRS ET D'AGIR

Paradoxalement, notre retard et nos erreurs accumulées nous permettent de « bénéficier » du retour d'expérience de systèmes vertueux qui fonctionnent déjà partout en Europe. Il s'agit de systèmes mis en place pour gérer les OM et assimilées sur des territoires de tailles diverses : de petites collectivités rurales à de grandes régions européennes peuplées de plusieurs millions d'habitants. Ces exemples sont disponibles, expertisés et visités en France, Italie, Pologne, Espagne, Allemagne, Pays Bas, Suisse...et notamment dans des régions qui nous sont proches tant par la géographie (Toscane, Sardaigne) que par leur configuration (villes anciennes, villages, habitats très diversifiés)

Les points communs à tous les systèmes mis en place dans ces régions sont :

- des taux de valorisation supérieurs à 65 %
- une évolution rapide et récente vers la séparation à la source de la matière organique pour une excellente qualité de compost
- le tri à la source des emballages
- des moyens de collecte, de tri mécanique et de compostage adaptés
- des politiques de prévention pour produire moins de déchets
- des politiques d'incitation, de communication et d'accompagnement des populations pour un bon geste de tri

NOS PROPOSITIONS

Rappel des compétences

L'Assemblée de Corse a la charge des orientations en matière de gestion des déchets : le Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux (PPGDND) a été adopté le 17 juillet 2015 (Délibération AC 15/205).

Elle assure également, par le biais de l'Office de l'Environnement et conjointement avec l'Etat, le soutien financier aux études et investissements proposés par les Collectivités en charge de la mise en œuvre.

L'Office de l'Environnement peut également développer des partenariats actifs avec les Collectivités, et c'est une des voies que nous allons explorer.

Rappelons pour mémoire que la collecte des déchets ménagers relève de la compétence des collectivités locales (Communes, communautés de communes, intercommunalités), ainsi que le traitement sauf lorsque celles-ci ont transféré leur compétence, comme c'est le cas de près de 300 communes en Corse (transfert au Syvadec directement ou via les EPCI).

OBJECTIF

L'objectif est une réduction globale significative des tonnages de déchets à transporter et enfouir en 2 à 3 ans, dépassant les 50 %. Il est aussi d'obtenir très rapidement des résultats visibles en nous saisissant immédiatement de la problématique des déchets fermentescibles.

Ces objectifs vont au-delà de ceux prévus dans le PPGDND voté par l'Assemblée de Corse, mais leur progressivité permet de les insérer dans le Plan sans avoir à envisager une révision immédiate, et l'ensemble des méthodes proposées ont bien été décrites dans le PPGDND qui s'applique désormais.

METHODE

Il s'agit d'adopter, en matière de tri à la source, des systèmes plus performants que ceux qui ont été préconisés et financés jusqu'à présent pour parvenir à un taux de tri optimum. Il s'agit également de s'attaquer avec plus d'énergie à la problématique des déchets fermentescibles, qui n'a été abordée jusqu'à présent que par le compostage individuel (distribution de composteurs). Dans un premier temps, quatre voies sont possibles.

1) Changer la manière de collecter les déchets : passer de la collecte du tout venant avec tri par apport volontaire (système actuel) à des collectes séparatives au plus près des usagers, en porte à porte partout où c'est pertinent, y compris pour les biodéchets. La notion de « tri sélectif » comprendra désormais tous les flux, le traitement des déchets fermentescibles en amont devenant une priorité.

2) Mettre en place une incitation financière récompensant le geste de tri

3) Favoriser le traitement au plus près des gisements pour éviter les transports ; développer les filières de compostage et de recyclage local lorsque le seuil critique en tonnage est atteint

4) Mettre en place une politique de prévention en amont : éco-conception des produits locaux, négociations avec les distributeurs en privilégiant la concertation directe.

MOYENS

Le rôle de l'Assemblée de Corse, qui a défini les orientations, consistera, par le biais de l'Office de l'environnement

a) A mettre à disposition des élus locaux en charge de la collecte :

- le « mode d'emploi » nécessaire au changement de modèle : comment choisir la ou les méthodes de collecte appropriées en fonction du type d'habitat, quels outils mettre en place (type de bacs, nombre de flux, cohabitation ou non avec les points d'apport volontaire, types de camions); comment choisir les techniques et outils de traitement adaptés en fonction des caractéristiques des territoires, etc.
- les cofinancements nécessaires à la réalisation des projets, en collaboration avec les services de l'Etat (Ademe), avec notamment un système de bonus pour les investissements correspondant aux objectifs.
- Une option de « contrats d'objectifs » avec les Collectivités les engageant à une réduction rapide, la CTC (Office de l'environnement) fournissant l'accompagnement technique, une assistance permanente et la mise en place de moyens de traitement appropriés.

b) A susciter rapidement, étudier et soutenir financièrement les projets de traitement local des déchets fermentescibles collectés (installations de compostage) aussi bien pour les collectivités locales que pour les gros producteurs (cantines, grandes surfaces, unités touristiques...)

c) A évaluer les systèmes de fiscalité incitative les plus performants, à les confronter à la diversité des fiscalités locales en Corse, à émettre des recommandations pour harmoniser les fiscalités de façon à appliquer le système « plus on trie, moins on paie ». Cette orientation s'inscrit d'ailleurs pleinement dans la Loi de transition énergétique (Titre 4, Article 19).

d) A valoriser les expériences réussies existant en Corse (aussi bien Collectivités, services publics qu'entreprises, associations, mutuelles, dont certaines ont déjà beaucoup avancé), à les « labelliser » et à s'en servir comme moteur pour une extension « de proche en proche »

e) A s'appuyer sur les réseaux citoyens pour l'information et l'animation

f) A développer des formations de tout niveau en partenariat avec l'Université, le CNPTF, etc.